



Vol de vêtements comment je peux effacer mon casier judiciaires s

Par **Samira Ladie**, le **17/05/2017** à **19:19**

Bonjour,

A cet heure-ci je pleure tout les larmes de mon coeur et je regrette, je n'arrive pas à oublier.

Aujourd'hui je suis y aller avec des amies chez H&M. Avec une fille, on a volé des hauts d'une valeur de 57 €, on coupé l'antivol et on a gardé le haut sauf que, quand je suis sorti, ça a sonné sachant que deux autres personnes étaient passées. Le vigile m'interpelle et fouille dans mon sac, il voit les hauts et m'emmène dans une loge. Il a demandé comment ça a été coupé, j'ai finalement dit que je l'ai volé. J'ai dû payer et une vendeuse me fait signer un papier de "dépôt de plainte" et a photocopié ma carte d'identité, j'ai signé, elle m'a dis qu'il y aurait un procès et que ce sera noté sur mon casier judiciaire (ma première) et que cela ne s'effacera pas.

En sortant du magasin j'ai pleuré j'avais l'impression d'avoir gâcher ma vie ou plutôt mon avenir, que personne ne pourra m'accepter dans une école, que je n'aurais pas de travail, mais le pire est d'avoir déçu ma mère.

S'il vous plaît, aidez moi, j'ai vraiment l'impression que mon monde a été détruit, qu'il y ait un stop dans ma vie.

C'est vrai que je ne pourrais jamais effacer mon casier judiciaire ? Y aurait-il un coût sur le procès ? Y aurait t'il un moyen d'effacer mon casier judiciaire ?

Je ne sais plus quoi faire j'ai l'impression d'avoir tout raté, que l'école après mon bac ne va pas m'acceptez ou même que je ne pourrais pas faire le travail de mes rêves.

J'ai 17 ans.

Par **Tisuisse**, le **18/05/2017** à **08:30**

Bonjour,

Le vigile n'avait pas le droit de fouiller dans votre sac, il n'est pas officier de police judiciaire. Il

pouvait vous demander de vider vous-même votre sac pour en contrôler le contenu.

La vendeuse n'est ni juriste ni avocat ni policière donc ne tenez pas compte de ses propos, ils sont erronés. En effet, votre casier judiciaire ne comportera ce délit que si un tribunal vous condamne. Tant que vous n'êtes pas passée au tribunal, tant que vous n'avez pas été condamnée, il n'y aura aucune inscription sur votre casier judiciaire, soyez-en rassurée. De ce fait, votre avenir n'est nullement menacé.

Par **Samira Ladie**, le **22/05/2017 à 18:40**

Merci beaucoup pour votre réponse, vous me rassurez mais je n'arrive toujours pas à enlever cette scène, parce que la vendeuse m'a fait signé une feuille de "porter plainte" et m'a dit que je recevrais une date d'un procès d'ici trois semaine donc je ne sais pas quoi penser... Est-ce vrai?

Par **Visiteur**, le **22/05/2017 à 18:55**

Bonjour,

Vous ne risquez pas une grosse condamnation. Peut être même un simple rappel à la loi et des dommages et intérêts.

Vous comprendrez que s'il n'y avait pas de suite, ce serait la porte ouverte à la délinquance autorisée...